

Réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2025 à 19 h

Présents : Guy VADROT, Françoise GÉNERMONT, Isabelle TISSIER, Patrice GUÉRINONI, Isabelle GUÉRINONI, Adrien VASSEUR

Absent : Bruno DROUARD, Florian LEGENDRE

Secrétaire de séance : Adrien VASSEUR

Le Maire procède à la lecture du PV du 03 Avril 2025

Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité des présents.

I – Régie communale

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une régie pour l'exploitation de la licence IV avait été mise en place.

Depuis la licence est louée à un restaurant et il convient de clôturer cette régie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et charge le Maire de rédiger l'acte de clôture.

- Le Maire informe le Conseil Municipal que la régie « manifestations diverses » doit être modifiée en régie de produits divers ». Il conviendra de détailler les différentes prestations qui seront assurées.

Le Conseil Municipal accepte la modification et fixe les tarifs comme suit :

Salle communale :	Habitants :	150 € Été
		180 € Hiver
	Non habitants :	300 € Été
		330 € Hiver
Bois de chauffage :	6 € sur pied	
	27 € le stère	
Acacia sur pied :	20 € le stère	
Acacia façonné :	45 €	
Fête :	2 € Bière, Coca, perrier Orangina, Frite	
	1,50 € Dessert, Eau (1,5 l)	
	7 € Bouteille de vin	
	4 € Andouillettes, Merguez, Saucisses	

Il nomme les régisseurs suivants :

Adrien VASSEUR

Isabelle GUÉRINONI

Isabelle BARDAUD

II – Routes

Le Maire informe le Conseil Municipal que les trous sur la route de Chazelle ont été rebouché par le chantier d'insertion.

Le devis de l'entreprise MERLOT TP doit être révisé, il serait de 8 216,10 € HT.

Le Conseil Municipal décide de faire les travaux sous réserve que le prix ne soit pas supérieur à 8 216,10 € HT.

III - Eglise

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise LAUNAY va intervenir pour changer les cheneaux.

IV – Bois communaux

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de délivrer du bois de chauffage façonné à un affouagiste e plus de son lot sur pied.

Le Conseil Municipal décide qu'un seul lot par foyer doit être attribué (au choix : façonné ou sur pied).

V – Divers

- Le Maire informe le Conseil Municipal que M. TARDY demande un certificat d'urbanisme pour la construction de deux maisons sur la parcelle ZC 29 située dans la continuité du Bourg sur la route menant à Sauvigny.

Après avoir voté (5 oui et 1 blanc), le Conseil Municipal estime que ce serait un avantage pour la commune d'avoir deux habitations supplémentaires et décide de soutenir le projet de M. TARDY.

- 14 juillet : Le Conseil Municipal décide de maintenir la fête sauf en cas de trop forte pluie

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 10

Le Maire

Le Secrétaire